



COMMISSION SPORTIVE

Réunion du :	25 Mai 2023
A :	14H
Fin :	15H
Présidence :	M . LHUILIER Jacques
Présents :	MME CHARRAUD Clémentine, MM. BOURGUIGNON Jean, CAETANO Bruno, COSSON Guy, LHUILIER Jacques , PASQUET Christophe.

I - COUPES

Coupe de l'Indre seniors

Sont qualifiés pour la Finale : US Le Blanc, FC Déols.

N° match	Equipe recevante	Equipe visiteuse	Date match	Heure	Terrain
25837498	U.S. Le Blanc	Deols Fc	26/05/2023	20H	Gaston Petit à Cx

Coupe de l'Indre Féminines

Sont qualifiés pour la finale : E. 3B, La Berrichonne Cx

N° match	Equipe recevante	Equipe visiteuse	Date match	Heure	Terrain
25837820	Ent. E3b	Chateauroux	03/06/2023	20H	ST Maur (Synthétique)

CHALLENGE RAYMOND CAUTINAT

Sont qualifié pour la Finale : FC Levroux, USAP

N° match	Equipe recevante	Equipe visiteuse	Date de match	Heure	Terrain
25837831	F.C. Levroux	U.S.A.P.	03/06/2023	18 H	St Maur (Synthétique)

COUPE DE DISTRICT H. LEGROS

Les 1/4 de finale de la Coupe de District Henri Legros se dérouleront le **Dimanche 28 Mai 2023 à 15 h** sur le terrain du club 1^{er} nommé :

N° match	Equipe recevante	Equipe visiteuse	Date match	Heure
25837966	Ardentes As	Es Poulaines	28/05/2023	15H
25837967	F.C.M.O.	AS ST GAULTIER THENAY	28/05/2023	15H
25837964	Ecl St Christophe	Touvent Chat.	28/05/2023	15H
25837965	Belabre Ss	Fc2mt	28/05/2023	15H

COUPE E. BARES

Les 1/4 de finale de la Coupe Edouard Barès se dérouleront le **Dimanche 28 Mai 2023 à 15 h** sur le terrain du club 1^{er} nommé :

N° match	Equipe recevante	Equipe visiteuse	Date match	Heure
25837959	Maron As 2	Poinçonnet Us 3	28/05/2023	15H
25837961	Touvent Chat. 3	Veuil Ec 1	28/05/2023	15H
25837960	Sc Segry 1	Ent. Vatan Buxeuil 3	28/05/2023	15H
25837962	S.C. Tendu 1	F.C. Ceaulmont L/ Gr 1	28/05/2023	15H

Coupe Pierre ROUX U18

Sont qualifiés pour la finale : US Le Poinçonnet, FC Déols

Coupe de District U18

Sont qualifiés pour la finale : E. USAP/St Gaultier – SC Vatan

Coupe Alain LABRUNE U17

Sont qualifiés pour la finale : FC Déols, Etoile Cx

Coupe de District U17

Sont qualifiés pour la finale : E. Montgivray-US3C, E. Martizay USYP Char.

COUPE MAURICE HERVAULT

Sont qualifiés pour la finale : E. St Gaultier-USAP , Berrichonne Cx

Coupe de District U15

Sont qualifiés pour la finale : SA Issoudun, E. Berry Sud

:FINALES JEUNES le Samedi 10 Juin 2023

Terrain LA CHATRE Stade L. Deschiens	Coupe Pierre ROUX U18		
		équipe recevante	équipe visiteuse
	à 18 h	US Le Poinçonnet	FC Déols
	Coupe de District U18		
	à 15 h	USAP- St Gaultier	SC VATAN

Terrain ARGENTON Stade G. Marandon	Coupe Alain LABRUNE U17		
		équipe recevante	équipe visiteuse
	15 h	FC Déols	Etoile Cx
	Coupe de District U17		
	18 h	E. Montgivray -US3C	E. Martizay-USYP Char

SAMEDI 17 JUIN 2023

Terrain ARDENTES Stade Grands Buissons	Coupe Maurice HERVAULT U15		
		équipe recevante	équipe visiteuse
	à 18 h	E. St Gaultier-USAP	Berrichonne Cx
	Coupe de District U15		
	à 15 h	SA Issoudun	E. Berry Sud

II - FMI

1er AVERTISSEMENT FMI NON FAITE AMENDE 10,00€

Coupe de District U17
MONTGIVRAY (Match MONTGIVRAY / REUILLY)

RAPPEL: EN CAS DE FORFAIT HORS DELAI LE CLUB RECEVANT DOIT FAIRE LA FMI QUELQUE SOIT L'EQUIPE FORFAIT (Documents, Documents utiles, Footclub/fmi, Cas d'une équipe absente)

Commission Sportive du 22.05.2023

III- COURRIER

- . SS CLUIS : pris connaissance
- . CHTX Métropole : pris connaissance

A noter que les membres de la commission ne prennent part ni aux délibérations ni à la prise des décisions des dossiers concernant leur club.

Les présentes décisions sont susceptibles de recours devant la Commission Départementale d'Appel Général du District de l'Indre de Football (secretariat@indre.fff.fr), dans les conditions de forme prévues aux articles 188 à 190 des Règlements Généraux de la FFF et 38 des Règlements Généraux de la Ligue et de ses Districts :

- dans un délai de 3 jours à compter du lendemain du jour de leur notification pour les décisions portant sur l'organisation ou le déroulement de la compétition ou relatives à un litige survenu lors des 4 dernières journées de la compétition
- dans un délai de 7 jours à compter du lendemain du jour de leur notification dans les autres cas.

Le Président
J. LHUILIER

